

Plan Local d'Urbanisme

5.3 - Plan de zonage du Centre Bourg

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 29 Septembre 2006

Le Maire, Michel Bouton

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du : 10 Novembre 2006
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du : 13 Mars 2006
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 29 Septembre 2006

Légende :

Zones urbaines

UA UAa UB UBm
UC US UM

Zones d'urbanisation future

1AU 1AUa 2AU

Zones agricoles

A Ap

Zones naturelles

N Nh Ne
Nj Njp

--- Limite de zone

Echelle : 1/2 000

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie / Longueur
1	Agrandissement cimetière	Commune	1 800m ²
2	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue du Marchais et le chemin des Gorêts	Commune	166m
3	Création d'un accès communal et d'un cheminement piétonnier entre la rue du Marchais et la rue d'Orceaux	Commune	1 297 m ²
4	Création d'un square et d'un espace vert	Commune	5 514 m ²
5	Création d'un chemin piétonnier	Commune	112m
6	Création d'un chemin piétonnier	Commune	152m

-  Protection au titre de l'article L.123-1-7° du CU
-  Espace Boisé Classé
-  Distance d'alignement en application de l'article L.111-3 du Code Rural
-  Emplacement réservé
-  Indices : périmètre de protection des points de captage d'eau potable
-  Protection au titre de l'article L.123-1-9° du Code de l'Urbanisme
-  Bande de retrait obligatoire des constructions à l'exception des abris de jardin
-  Périmètre de protection des monuments historiques

